

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 22 juillet 2021 à 18 heures 00

Commande Publique

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux juillet à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Convention de
mandat

Légalement convoqué s'est rassemblé en assemblée ordinaire à la Halle aux Grains, 15 place de la République, 11400 Castelnaudary.

OBJET :

Autorisation pour
signer une convention

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président du SMICTOM de l'Ouest Audois.

Présents :

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, AVERSENG Jean-Luc, BACHARAN Max, BATIGNE Robert, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE Danielle, FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, PECH Bernard, PELISSIER Alain, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

Convocation du
Comité en date du :

OURLIAC Jean-François par Mme MILLECAMP Evelyne

06 juillet 2021

MAERTEN Didier par KOPF Fabrice

Absents excusés :

Affichage en date
du :

ALRIC Didier, ASENSIO Brice, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FRONT Gérard, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PASSEMAR Aurélien, PEYRAS Benjamin, PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, QUAGLIERI Jean-Pierre, SOLER Floréal, VIDAL Pierre, VIOLA André.

06 juillet 2021

ASENSIO Brice donne procuration à M. GREFFIER Philippe

Date du comité
syndical :

Secrétaire de séance : OURLIAC Christian

22 juillet 2021

Délibération n°
2021017

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5

Vu la délibération n° 2020018 du SMICTOM OUEST AUDOIS, portant délégation de compétence au Président.

Vu le projet de convention entre la commune de Castelnaudary, la Chambre d'Agriculture et le Comité du Développement Agricole de l'Ouest Audois et le SMICTOM OUEST AUDOIS

Vu le budget en cours.

Contexte :

Monsieur le Président expose : le SMICTOM de l'Ouest Audois s'implique activement dans la réduction de ses déchets et plus particulièrement dans la valorisation de ses déchets verts.

Les déchets verts issus des espaces verts de Castelnaudary seront centralisés sur un site de collecte communal. Broyés par lot de 300 tonnes, ils seront ensuite transportés et compostés chez l'agriculteur où une opération de retournement d'andains et de broyage sera effectuée pour optimiser la qualité du composte avant épandage.

La convention a pour objet de définir les rôles et les responsabilités des quatre parties.

LE COMITE SYNDICAL

**Oùï l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré**

Décide :

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser monsieur le Président à signer la convention ou tout document s'y rapportant.

Voix pour : 23
Voix contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.



Fendeille, le 22 juillet 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER

